

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DELAI DE TRAITEMENT DE 21 JOURS MINIMUM A COMPTER DE LA RECEPTION PAR LES SERVICES. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Formulaire à retourner rempli au courriel : accueil.voirie@mairie-vitry94.fr

DADTICULIED OU ENTREDRICE(A) EVECUTANT LEC TRAVALIV						
		PARTICULIER OU ENTREPRISE(1) EXECUTANT LES TRAVAUX				
NOM						
ADRESSE (SIEGE)						
SIEGE ou Domicile						
N°RCS	(joir	ndre obligatoirement un extrait de KBis de moins de 3 mois)				
Email :	<u></u>					
ADRESSE DES TRAVAUX						
	_	POUR LE COMPTE DE (1)				
NOM PRENOMS	3					
ADRESSE						
Tomicile:		** travail :				
Nature des travaux						
ADRESSE DE FACTURATION						
	CA	DRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION				
N°ENREGISTREMEN		NT DATE DE L'ENQUETE ://				
OBSERVATIONS	S :					

TOURNEZ S.V.P.

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'occuper provisoirement le domaine public par :

	NATURE DES TRAVAUX		TARIFS		
☐ BENNE *			26.27.6		
DU2024	AU2024	Soit jour(s)	26,37 € par jour		
* Seuls les bennes de 7 m³ maximum sont autorisées sur le domaine public					
☐ ECHAFAUDAGE	☐ sur pied (1)	□ roulant ou mobile (2)	(1) 17,20€		
Dimensions :	m de longueur	m de largeur	le m²/mois		
DU2024	AU2024	Soit mois	(2) 4,59 € le		
		Soit semaine(s)	m²/semaine		
PALISSADE	☐ socles posés sur le sol	□ autres			
□ sur trottoir	□ sur chaussée	☐ sur banquette de stationnement	22,93€		
Dimensions :	m de longueur	m de largeur	le m²/mois		
DU2024	AU2024	Soit mois			
Joindre obligatoirement un plan d'installation chantier et un état des lieux contradictoires					
☐ GRUE MOBILE * ☐ NACELLE ELEVATRICE *					
DU2024	AU2024	Soit jour(s)			
DEH	AH		286,65€		
Joindre obligatoirement un plan d'installation et la fiche technique de l'engin					
En cas de barrage de la voie, un plan de déviation et de balisage devront être fournis					
* L'administration se réserve le droit d'autoriser certaines interventions uniquement durant les vacances scolaires ou de modifier les horaires souhaités					
☐ CANTONNEMENT DE CHANTIER					
Dimensions :	m de longueur	m de largeur	emplacement forfaitaire		
DU2024	AU2024	Soit mois	(10 m²)/mois		
☐ BULLE DE VENTE			91,73€		
Dimensions :	m de longueur	m de largeur	m²/mois		
DU2024	AU2024	Soit mois			
DEPOT DE MATERIAUX (à préciser) :					
Dimensions :	m de longueur	m de largeur	17,20€ le m²/mois		
DU2024	AU2024	Soit mois			
☐ LIGNE PROVISOIRE ELECTRIQUE DE CHANTIER					
Nombre de poteaux de soutien (1) :					
Longueur du câble aérien (2) :			(2) 5,73€		
DU2024	AU2024	Soit mois	ml/mois 26,37€		
☐ RESERVATION D'EMPLACEMENT POUR TRAVAUX					
Nombre de place (10m²):			emplacement forfaitaire		
DU2024	AU2024	Soitjour(s)	(10 m²)/jour		

Je soussigné(e) (Nom, Prénoms)
□ Propriétaire - □ Représentant(e) l'entreprise (1)

M'engage:

- 1) A faire **OBLIGATOIREMENT** un état des lieux contradictoire avant tout commencement des travaux en présence d'huissier
- A respecter les dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur, ainsi que les réserves contenues dans l'autorisation d'occupation du domaine public qui me sera délivrée
- 3) A prendre toutes mesures tendant à assurer la sécurité des usagers à proximité du chantier, de jour comme de nuit, la responsabilité des accidents résultant du défaut ou de l'insuffisance de signalisation pouvant m'être imputée
- 4) A régler les droits de voirie afférents aux travaux ou occupations concernés, calculés d'après les tarifs en vigueur au moment de la délivrance de l'arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public
- 5) La transmission du document de fin d'occupation, en fichier joint est obligatoire, sans quoi les droits de voiries continueront.
- 6) A remettre les lieux en leur état originel, à la fin de l'occupation privative du domaine public
- 7) Eventuellement, à régler à la première injonction de l'Administration, le montant des travaux de remise en état du domaine public, effectués à la suite des dommages constatés après l'occupation du domaine public
- 8) Je déclare être informé(e) que l'autorisation d'occupation privative du domaine public revêt un caractère précaire, révocable non transmissible à un tiers et qu'elle peut être rapportée de plein droit à la première réquisition de l'Administration gestionnaire du domaine public, sans indemnité
- 9) Je m'engage à solliciter éventuellement l'obtention du permis de construire et autres autorisations prévues par le Code de l'Urbanisme

Fait le,

Signature du pétitionnaire : (Nom et qualité du représentant) (Cachet de l'entreprise le cas échéant)

Signature du maitre d'ouvrage : (Si différent du pétitionnaire) (Cachet de l'entreprise le cas échéant)

(1) Entreprise qui exécute les travaux